



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC

11 Laurier St. / 11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau, Québec K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Vehicles & Industrial Products Division
140 O'Connor, Tower East
4th Floor
140 O'Connor, Tour Est
4ème étage
Ottawa
Ontario
K1A 0S5

Title - Sujet Medium Truck, Dump with Plow (Diese)	
Solicitation No. - N° de l'invitation 21120-202603/A	Amendment No. - N° modif. 004
Client Reference No. - N° de référence du client 21120-20-3392603	Date 2020-08-11
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$HP-925-78846	
File No. - N° de dossier hp925.21120-202603	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2020-08-28	Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT
F.O.B. - F.A.B.	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Buck, Daniel	Buyer Id - Id de l'acheteur hp925
Telephone No. - N° de téléphone (613) 297-0638 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

MODIFICATION 004

La présente modification vise à :

- a) Répondre aux questions des soumissionnaires; et**
- b) Reviser ce qui suit.**

Partie A) Répondre aux questions des soumissionnaires :

Question 15 : À l'annexe «B» moyen, camion, benne basculante avec pelle à neige (diesel) et annexe «C» Camion moyen, benne basculante et pelle à neige(essence), l'article 7.1 stipule que «La longueur hors tout doit être entre 133 po et 143 po. » Le SCC accepterait-il une benne basculante d'une longueur de 130 pouces?

Réponse 15 : Le SCC accepterait une benne basculante d'une longueur de 130 po. Veuillez consulter la révision à l'article 7.1 dans la partie B de cette modification.

Question 16 : À l'annexe «B» moyen, camion, benne basculante avec pelle à neige (diesel) et de l'annexe «C» camion moyen, benne basculante avec pelle à neige (essence), options 3. Épandeur, article 3.7 «Le convoyeur doit être du type à chaînes et à raclettes. La largeur hors tout du convoyeur doit être de 16,5 po. La chaîne doit être du type à maillons soudés en acier, avec des traverses de ¼ po x 3/4 po. Le SCC accepterait-il un convoyeur de 15,5 po?

Réponse 16 : CSC accepterait un convoyeur de 15,5 "et accepterait également une chaîne à raclettes en acier de 3/16" X 3/4". Veuillez consulter la révision de l'option 3. Épandeur dans la partie B de cette modification.

Partie B) Réviser ce qui suit

1. À l'annexe «B» camion moyen, benne basculante avec chasse-neige (diesel), Section 7. Benne Basculante

Supprimer et remplacer par:

7. BENNE BASCULANTE			
7.1	La longueur hors tout doit être entre 130 po et 143 po.		
7.2	La largeur hors tout doit être entre 94 et 96 po.		
7.3	Doit avoir des ridelles repliables d'une hauteur minimale de 14 po et maximale de 17 po		
7.4	La carrosserie doit être de construction monocoque; des traverses latérales ne sont pas acceptées en raison de la nature des travaux.		
7.5	Carrosserie entièrement en acier de calibre 12 minimum		
7.6	Plancher en acier commercial de 3/16 de po, avec des renforts d'une longueur minimale de 4 po et maximale de 8 po et de forme trapézoïdale. Plancher entièrement caissonné et scellé		
7.7	Il doit y avoir au moins six (6) points d'ancrage encastrés avec anneau en D intégrés au plancher, et d'une capacité de charge d'au moins 6 000 lb.		
7.8	La cabine doit être équipée d'un pare-pierre d'une longueur minimale de 12 po et maximale de 18 po.		
7.9	Le véhicule doit comporter des goussets pour permettre l'installation future de marchepieds de 2 po x 10 po.		
7.10	Un faux cadre avec une charnière intégrée et un berceau de vérin doivent être prévus. Ils doivent être construits au moyen de tubage de structure de 3 po, et être peints en noir par revêtement en poudre.		
7.11	Un regard vitré doit être intégré à la paroi avant des deux côtés du vérin. Il doit également y avoir un regard vitré dans la cage du moteur du vérin afin de maximiser la visibilité et la sécurité.		
7.12	Les ridelles doivent être actionnées par un mécanisme de verrouillage positif et toutes les charnières doivent comporter des raccords de graissage.		
7.13	Le système de bâche filet doit être du type à manœuvre manuelle actionné par manivelle, et doit être accessible du sol. La manivelle doit se trouver à 60 po du sol maximum. La bâche doit être du type filet et de couleur noire.		
7.14	Une plaque d'attache doit être installée sur le cadre du châssis. Elle doit avoir une épaisseur d'au moins 1/2 po et comporter un crochet d'attelage du type mixte boule/crochet boulonné de 2 po. Une barre d'attelage amovible n'est pas acceptable pour des raisons de sécurité.		
7.15	Une prise de remorquage du type caravane à 7 broches doit être fournie.		
7.16	Tous les feux de gabarit et les feux arrière doivent être à DEL. Toute connexion doit être soudée et reliée de manière appropriée.		
7.17	Des garde-boue doivent être posés devant et derrière les roues arrière.		
7.18	La benne basculante doit être complète, décapée et traitée à l'aide d'un processus de revêtement en poudre cuit. La carrosserie doit recevoir une couche d'apprêt cuit, puis une couche de finition en poudre noire cuite.		
7.19	La benne basculante doit être équipée d'une barre de feux d'urgence ou de son équivalent. La barre de feux d'urgence doit être à DEL, d'une largeur minimale de 16 po et montée sur le pare-pierre de la cabine. Un support de montage convenable en aluminium doit être prévu pour permettre une visibilité complète de la barre, peu importe l'angle. Modèle 16310 de Star Warning System, ou un modèle équivalent.		

2. À l'annexe « B » camion moyen, benne basculante avec chasse-neige (diesel) option 3. Épandeur

Supprimer et remplacer par:

Toutes les configurations doivent inclure les exigences obligatoires suivantes:			
1. ÉPANDEUR			
3.1	L'épandeur doit être du type entièrement hydraulique; commandé par deux (2) moteurs hydrauliques, un pour le tourniquet et un pour le convoyeur.		
3.2	La longueur extérieure de la trémie doit être d'au moins 9 pi et d'au plus 10 pi; la largeur extérieure doit être de 50 po. La longueur hors tout doit être entre 41 po et 45 po. La capacité doit être d'au moins 3 verges cubes, d'au plus 3,5 verges cubes.		
3.3	Le poids ne doit pas dépasser 1 000 lb.		
3.4	La trémie doit comporter des côtés et des extrémités en acier de calibre 16 minimum, des ailes à inclinaison de 45 degrés minimum, les rebords supérieurs formant un canal.		
3.5	Un V inversé doit être monté de série. Au moins deux supports verticaux en acier de calibre 16 sont exigés de chaque côté. Les garde-chaînes de pleine longueur doivent être en acier de calibre 16 minimum et doivent être soudés en place.		
3.6	Le plancher doit être en acier de calibre 16 minimum.		
3.7	Le convoyeur doit être du type à chaînes et à raclettes. La largeur hors tout du convoyeur doit être de 15,5 po. La chaîne doit être du type à maillons soudés en acier, avec des traverses de 3/16 po x 3/4 po.		
3.8	Plaques de protection supérieures en deux pièces et amovibles ou un écran supérieur plat avec tige de 1/4 po de diamètre.		
3.9	Trousse d'arrimage : L'épandeur doit être retenu en place à l'aide de deux anneaux soudés à l'avant de la benne basculante, et être arrimé à l'aide de deux chaînes de qualité supérieure et des boulons en U. Une barre d'acier faite sur mesure doit être fabriquée pour retenir l'arrière de l'épandeur. Elle doit être fixée à l'épandeur de manière à pouvoir être rattachée aux verrous du hayon arrière de chaque côté de la benne basculante. Le système à crochets de la benne basculante doit retenir la barre en place à l'arrière.		
3.10	Le disque du tourniquet doit avoir un diamètre de 14,5 po et comporter au moins quatre (4) ailettes. Trois (3) déflecteurs réglables extérieurs doivent être prévus pour assurer un contrôle complet de la direction d'épandage (vers l'arrière, la gauche, la droite) et la concentration (faisceau étroit ou pleine largeur). La largeur d'épandage doit être comprise entre 2 pi et 40 pi.		
3.11	Un vibreur de 12 V c.c. doit être monté sur le corps de la trémie. Il doit être commandé depuis l'intérieur de la cabine à l'aide d'un interrupteur marche/arrêt (ON/OFF).		

3. À l'annexe « C » camion moyen, benne basculante avec chasse-neige (essence), Section 7. Benne Basculante

Supprimer et remplacer par:

7. BENNE BASCULANTE			
7.1	La longueur hors tout doit être entre 130 po et 143 po.		
7.2	La largeur hors tout doit être entre 94 et 96 po.		
7.3	Doit avoir des ridelles repliables d'une hauteur minimale de 14 po et maximale de 17 po		
7.4	La carrosserie doit être de construction monocoque; des traverses latérales ne sont pas acceptées en raison de la nature des travaux.		
7.5	Carrosserie entièrement en acier de calibre 12 minimum		
7.6	Plancher en acier commercial de 3/16 de po, avec des renforts d'une longueur minimale de 4 po et maximale de 8 po et de forme trapézoïdale. Plancher entièrement caissonné et scellé		
7.7	Il doit y avoir au moins six (6) points d'ancrage encastrés avec anneau en D intégrés au plancher, et d'une capacité de charge d'au moins 6 000 lb.		
7.8	La cabine doit être équipée d'un pare-pierre d'une longueur minimale de 12 po et maximale de 18 po.		
7.9	Le véhicule doit comporter des goussets pour permettre l'installation future de marchepieds de 2 po x 10 po.		
7.10	Un faux cadre avec une charnière intégrée et un berceau de vérin doivent être prévus. Ils doivent être construits au moyen de tubage de structure de 3 po, et être peints en noir par revêtement en poudre.		
7.11	Un regard vitré doit être intégré à la paroi avant des deux côtés du vérin. Il doit également y avoir un regard vitré dans la cage du moteur du vérin afin de maximiser la visibilité et la sécurité.		
7.12	Les ridelles doivent être actionnées par un mécanisme de verrouillage positif et toutes les charnières doivent comporter des raccords de graissage.		
7.13	Le système de bâche filet doit être du type à manœuvre manuelle actionné par manivelle, et doit être accessible du sol. La manivelle doit se trouver à 60 po du sol maximum. La bâche doit être du type filet et de couleur noire.		
7.14	Une plaque d'attache doit être installée sur le cadre du châssis. Elle doit avoir une épaisseur d'au moins 1/2 po et comporter un crochet d'attelage du type mixte boule/crochet boulonné de 2 po. Une barre d'attelage amovible n'est pas acceptable pour des raisons de sécurité.		
7.15	Une prise de remorquage du type caravane à 7 broches doit être fournie.		
7.16	Tous les feux de gabarit et les feux arrière doivent être à DEL. Toute connexion doit être soudée et reliée de manière appropriée.		
7.17	Des garde-boue doivent être posés devant et derrière les roues arrière.		
7.18	La benne basculante doit être complète, décapée et traitée à l'aide d'un processus de revêtement en poudre cuit. La carrosserie doit recevoir une couche d'apprêt cuit, puis une couche de finition en poudre noire cuite.		
7.19	La benne basculante doit être équipée d'une barre de feux d'urgence ou de son équivalent. La barre de feux d'urgence doit être à DEL, d'une largeur minimale de 16 po et montée sur le pare-pierre de la cabine. Un support de montage convenable en aluminium doit être prévu pour permettre une visibilité complète de la barre, peu importe l'angle. Modèle 16310 de Star Warning System, ou un modèle équivalent.		

4. À l'annexe « C » camion moyen, benne basculante avec chasse-neige (essence) option 3. Épandeur

Supprimer et remplacer par:

Toutes les configurations doivent inclure les exigences obligatoires suivantes:			
1. ÉPANDEUR			
3.1	L'épandeur doit être du type entièrement hydraulique; commandé par deux (2) moteurs hydrauliques, un pour le tourniquet et un pour le convoyeur.		
3.2	La longueur extérieure de la trémie doit être d'au moins 9 pi et d'au plus 10 pi; la largeur extérieure doit être de 50 po. La longueur hors tout doit être entre 41 po et 45 po. La capacité doit être d'au moins 3 verges cubes, d'au plus 3,5 verges cubes.		
3.3	Le poids ne doit pas dépasser 1 000 lb.		
3.4	La trémie doit comporter des côtés et des extrémités en acier de calibre 16 minimum, des ailes à inclinaison de 45 degrés minimum, les rebords supérieurs formant un canal.		
3.5	Un V inversé doit être monté de série. Au moins deux supports verticaux en acier de calibre 16 sont exigés de chaque côté. Les garde-chaînes de pleine longueur doivent être en acier de calibre 16 minimum et doivent être soudés en place.		
3.6	Le plancher doit être en acier de calibre 16 minimum.		
3.7	Le convoyeur doit être du type à chaînes et à raclettes. La largeur hors tout du convoyeur doit être de 15,5 po. La chaîne doit être du type à maillons soudés en acier, avec des traverses de 3/16 po x 3/4 po.		
3.8	Plaques de protection supérieures en deux pièces et amovibles ou un écran supérieur plat avec tige de 1/4 po de diamètre.		
3.9	Trousse d'arrimage : L'épandeur doit être retenu en place à l'aide de deux anneaux soudés à l'avant de la benne basculante, et être arrimé à l'aide de deux chaînes de qualité supérieure et des boulons en U. Une barre d'acier faite sur mesure doit être fabriquée pour retenir l'arrière de l'épandeur. Elle doit être fixée à l'épandeur de manière à pouvoir être rattachée aux verrous du hayon arrière de chaque côté de la benne basculante. Le système à crochets de la benne basculante doit retenir la barre en place à l'arrière.		
3.10	Le disque du tourniquet doit avoir un diamètre de 14,5 po et comporter au moins quatre (4) ailettes. Trois (3) déflecteurs réglables extérieurs doivent être prévus pour assurer un contrôle complet de la direction d'épandage (vers l'arrière, la gauche, la droite) et la concentration (faisceau étroit ou pleine largeur). La largeur d'épandage doit être comprise entre 2 pi et 40 pi.		
3.11	Un vibreur de 12 V c.c. doit être monté sur le corps de la trémie. Il doit être commandé depuis l'intérieur de la cabine à l'aide d'un interrupteur marche/arrêt (ON/OFF).		

TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS DEMEURENT INCHANGÉS.